

# RÈGLEMENT PARTICULIER

**TDJ N°6 de Chazay d'Azergues  
Les 14 & 15 Janvier 2017**

**Article 1** - Le tournoi est ouvert à tout joueur **U11 (Poussins)**, **U13 (Benjamins)**, **U15 (Minimes)** ou **U17 (Cadets)** du Rhône muni d'une licence FFBaD.

**Article 2** - Les tableaux proposés sont : **Simple** : U11, U13 et U17 et **Doubles Mixtes** : U15. Les tableaux seront constitués selon la règle en cours inscrite dans le règlement du Grand Prix Départemental Jeune du Rhône 2016-2017. Dans chaque catégorie, en fonction du nombre d'inscrits, trois séries pourront être représentées : Élite, Espoir, Open.

**Article 3** - La compétition sera en poules de 3 ou 4 joueurs, avec si possible 2 sortants, suivie d'une phase à élimination directe, comme défini dans le règlement GPDJ. S'il y a moins de 6 joueurs ou équipes inscrits dans une catégorie, le tournoi se déroulera sous la forme d'une poule unique. Les modalités exactes de la compétition seront communiquées et affichées le jour même.

**Article 4** - L'inscription est autorisée sur 2 tableaux.

Un joueur ne peut s'inscrire que sur une catégorie d'âge (sa catégorie ou une catégorie supérieure) par journée et ne peut pas disputer deux tableaux identiques sur le week-end (exemple : simple U11 le samedi et simple U13 le dimanche).

**Article 5** - Le montant de l'inscription est de 6€ par joueur, quelque soit le nombre de tableaux joués.

Les inscriptions accompagnées du règlement sont à envoyer par courrier à Bad' A Chaz' 5, rue Pierre de Coubertin, 69380 CHAZAY D'AZERGUES.

**Article 6** - Le comité d'organisation se réserve le droit, en accord avec le juge-arbitre, de supprimer des catégories en fonction du nombre d'inscrits ou de limiter le nombre d'inscrits dans un ou plusieurs tableaux (sélection sur date de réception du courrier).

**Article 7** - La date limite de réception des inscriptions est fixée au lundi 2 janvier 2017, le tirage au sort aura lieu le mercredi 4 janvier 2017. Les têtes de série seront désignées en fonction du CPPH au jour du tirage au sort.

**Article 8** - Le nombre de participants est limité aux 120 premières inscriptions. Aucune inscription ne sera prise en compte sans son règlement.

**Article 9** - Un échéancier sera affiché dans la salle. L'ordre des matches et les horaires sont donnés à titre indicatif. Ils seront respectés dans la mesure du possible.

Les joueurs sont convoqués **40 minutes** avant le début des matches.

Attention : selon l'avancement de la compétition, un joueur pourra être appelé une heure avant l'horaire prévu.

**Article 10** - Tout joueur aura une tenue vestimentaire correcte et conforme au règlement fédéral. Les participants s'engagent à respecter le matériel fourni lors du tournoi.

**Article 11** - Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, les volants retenus seront ceux mis en vente dans la salle à savoir les BABOLAT n°4.

**Article 12** - Le mode d'arbitrage est l'auto-arbitrage.  
Les arbitres souhaitant officier sont invités à se faire connaître auprès du juge-arbitre.

**Article 13** - Les U11 (poussins) joueront sur un terrain aménagé avec un filet tendu à 1,40 m du sol au niveau des poteaux et à 1,374 m du sol au centre du terrain et sans le couloir du fond.

**Article 14** - Tout joueur ne se présentant pas dans un délai de **5 minutes** à l'appel de son nom pourra être disqualifié.

**Article 15** - Le temps de repos minimum entre 2 matches est fixé à **20 minutes**. Il pourra être réduit avec l'accord des joueurs.

**Article 16** - Les joueurs appelés à jouer sur le terrain désigné auront droit à **3 minutes d'échauffement**, test des volants compris.

**Article 17** - Rappel des interruptions de jeu : **60 secondes** maximum dans chaque set dès qu'un joueur atteint 11 points, **120 secondes** entre chaque set.

**Article 18** - Le plateau de jeu est uniquement réservé au juge-arbitre, aux organisateurs, aux joueurs appelés à jouer ainsi qu'aux entraîneurs pour le coaching à 11 points et entre les sets, avec 2 coachs maximum par joueur ou équipe. Le coaching entre les points n'est pas autorisé.

**Article 19** - Tout volant touchant une infrastructure du gymnase sera compté faute, au service il sera compte 1 let. Les câbles supportant les poteaux de basket seront comptés let en jeu.

**Article 20** - Tout joueur désirant s'absenter le fera sous sa propre responsabilité et sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.  
Toutefois, pour une raison majeure, il pourra prévenir le juge-arbitre et la table de marque en indiquant précisément l'heure de son retour.

**Article 21** - Toute contestation devra être présentée au juge-arbitre par le joueur concerné.

**Article 22** - Tout forfait (maladie, raison familiales...) après le tirage au sort doit être signalé aussi vite que possible par téléphone à l'organisateur (Tel : 06 67 35 33 88) **et** justifié par courrier dans les 5 jours maximum après la compétition à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton :

- par courrier : 37 route du Vercors 38500 St-Cassien
- par mail : sophie.bluy@badminton-aura.org

**Article 23** - Le juge-arbitre principal est **Christophe Martin**. Ses décisions sont sans appel.

**Article 24** - Le juge-arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.

**Article 25** - Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes ou autres.

**Article 26** - La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.

**Juge-arbitre** : Christophe Martin

